



Lomagne Gersoise

Territoire d'@ccueil et d'Excellence

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 DECEMBRE 2015 AU SIEGE ADMINISTRATIF DE LA LOMAGNE GERSOISE

L'an deux mille quinze et le lundi sept décembre à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège administratif de la Lomagne Gersoise, sous la présidence de M. Jean-Louis CASTELL, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 56 Mesdames et Messieurs – AUGUSTIN Philippe – ARMENGOL Michel – AURET Gérard – BALLENGHIEN Xavier – BARELLA Francis – BIZ Eric – BOLZER Claire – BOUCHARD François – BOUE Charlette – BOURRASSET Guy – CANDELON Patrick – CASTELL Jean-Louis – CARNEIRO Stéphane – CAUBET Pierre – CLAVERIE Maryse – COMBEDOUZON Pierre – COURTES Georges – CUSINATO Marie-Pierre – DATAS Gauthier – DE LARY Patrick – DELOUS Denis – DENNIG Emilie – DUBORD Isabelle – DUMEAUX Alain – FAGET Juliane – FOURNEL Jean-Laurent – GIRAUDO Daniel – GONELLA Dominique – LAFFOURCADE Robert – LALANNE Lilian – LASCOMBES Pierre – LLOAN-RAYNARD Régine – MACABIAU Suzanne – MARAGNON Roland – MOREAU Elisabeth – MOTTA Christian – MUTTI Gisèle – PAILLARES Patricia – PELLICER Pierre-Luc – PICCHETTI Arnaud – PIVETTA Serge – POIRETTE Ghislaine – ROUMAT Max – ROUX Serge – SAINT-MARTIN Simon – SALON Gérard – SCHMIDT Edouard – SCUDELLARO Alain – SENAT Ginette – SOLETO Annette – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier – TOSCA Jean-Jacques – VALL Raymond – VERDIER Guy – VIRELAUDE Simone.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 11 Mesdames Messieurs ANTICHAN Andrée (procuration donnée à Mme FAGET Juliane) – BLANCQUART Philippe (procuration donnée à M. CASTELL Jean-Louis) – BOBBATO Grégory (procuration donnée à Mme MOREAU Elisabeth) – COLAS Sylvie (procuration donnée à M. PICCHETTI Arnaud) – DUCLOS Gérard (procuration donnée à M. COMBEDOUZON Pierre) – DUMAS Claude (procuration donnée à M. TOSCA Jean-Jacques) – GUILBERT Danièle (procuration donnée à Mme SENAT Ginette) – LAURENTIE-ROUX Brigitte (procuration donnée à M. ARMENGOL Michel) – MARMOUGET Reine (procuration donnée à Mme BOLZER Claire) – MARTI Hélène (procuration donnée à M. PELLICER Pierre-Luc) – RAYNAUD Marie-Agnès (procuration donnée à M. AURET Gérard)

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 26 OCTOBRE 2015

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2015

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

IV – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

V – QUESTIONS

➤ **JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION**

Q1 : Intercommunalité – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

Q2 : Intercommunalité – Approbation du schéma de mutualisation ;

Q3 : Election de délégués communautaires – Modification des délégués communautaires au SIDEL ;

Q4 : Budget – Décisions modificatives ;

Q5 : Budget – Etalement des charges en matière d'assurance dommage ouvrage;

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Q6 : Aide à l'immobilier d'entreprises – Modification de la délibération portant attribution d'une aide à la SARL Vergers de Gascogne ;

➤ **ENVIRONNEMENT**

Q7 : Développement durable – Transfert au Conseil Départemental de la collecte des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;

Q8 : Questions diverses

*

*

*

Monsieur le Président accueille le Conseil communautaire au siège administratif de la communauté de la Lomagne Gersoise et procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 26 octobre 2015 est soumis pour approbation à l'Assemblée communautaire. Les membres de l'Assemblée n'ayant pas d'observation, le compte rendu est approuvé.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire du 16 novembre 2015 est soumis pour approbation à l'Assemblée communautaire. Les membres de l'Assemblée n'ayant pas d'observation, le compte rendu est approuvé.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le compte rendu des décisions du Président prises par délégation du conseil décisions (décisions D2015-11 à D2015-13) est soumis pour approbation à l'Assemblée communautaire. Les membres de l'Assemblée n'ayant pas d'observation, le compte rendu des décisions est approuvé.

III – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Olivier TARBOURIECH a été nommé secrétaire de séance.

V – QUESTIONS

➤ JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION

Délibération n° 2015101_C0712_04 / Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le Président rappelle à l'Assemblée l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration avant le 31 mars 2016 d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale avec deux objectifs principaux :

- La constitution de communauté de communes regroupant au moins 15.000 habitants,
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixte.

Il présente le projet de schéma départemental du 09 octobre 2015 et donne lecture du courrier de M. le Préfet du Gers en date du 12 octobre pour recueillir l'avis de l'Assemblée communautaire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De se prononcer** sur le projet départemental de coopération intercommunale du Gers conformément à l'avis annexé à la présente délibération,
- **De confier** le soin au Président de notifier cet avis à M. le Préfet du Gers et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Délibération n° 2015102_C0712_05 Approbation du schéma de mutualisation et de solidarité de la Lomagne Gersoise

M. le Président rappelle à l'Assemblée sa délibération du 08 décembre 2014 portant approbation du schéma de mutualisation et de solidarité de la Lomagne Gersoise.

Il précise que l'article L5211-39-1 du CGCT prescrit désormais aux intercommunalités la réalisation d'un rapport relatif à la mutualisation de services, disposition renforcée par la loi NOTRe du 07 août 2015 qui prévoit la consultation des communes membres avant le 1er octobre 2015 et l'approbation du schéma avant le 31 décembre 2015.

Il précise que les communes membres ont été consultées le 29 septembre 2015 et présente l'état d'avancement pour 2015 avec notamment de la mise en oeuvre du diagnostic financier et humains.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le schéma de mutualisation et de solidarité de la Lomagne Gersoise tel qu'annexé à la présente délibération,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Délibération n° 2015103_C0712_06 Modification des délégués communautaires au SIDEL

M. le Président présente à l'Assemblée sa délibération du 02 juin dernier portant élection des délégués communautaire au SIDEL.

Compte tenu du retrait de certains délégués titulaires désignés, il convient ainsi de prévoir de procéder à l'élection de nouveaux délégués communautaires pour les postes vacants.

Il rappelle les dispositions de l'article L5711-1 du CGCT et propose de procéder à l'élection des délégués dans les conditions réglementaires.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner** les délégués élus de la Lomagne Gersoise au SIDEL conformément à la liste annexée à la présente délibération,
- **De confier** le soin au président de notifier cette décision à M. le Président du SIDEL et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Délibération n° 2015104_C0712_07 Décisions modificatives

M. le Président informe l'Assemblée que pour finaliser l'exécution comptable des engagements pris sur le budget principal et le budget annexe « Ateliers relais » il convient de procéder à la passation d'une décision modificative ces budgets qu'il présente aux membres de l'assemblée.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De voter** au titre du budget principal et budget annexe « ateliers relais » 2015 la décision modificative 2015-03 ans les conditions définies en annexe de la présente délibération,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Délibération n° 2015105_C0712_08 Comptabilité – Etalement des charges en matière d'assurance dommage ouvrage.

M. le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou à la réalisation d'investissements.

Il précise que la durée maximale d'étalement est de 5 ans mais que par dérogation du Receveur des Finances Publiques, les charges d'assurance dommage ouvrage peuvent être étalées sur une durée de 10 ans correspondant à la durée de la garantie décennale qu'elle couvre. Il présente les opérations comptables à effectuer dans ce sens.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De voter** de se prononcer sur l'étalement de la charge des assurances dommage ouvrage sur une durée de 10 ans,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Délibération n° 2015106_C0712_09 Aide à l'immobilier d'entreprises – Avenant à la convention d'attribution d'une aide à la SARL Vergers de Gascogne.

M. le Président rappelle l'Assemblée sa délibération du 30 septembre dernier portant attribution d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL Vergers de Gascogne d'un montant de 130.000 € représentant 10 % de l'assiette éligible.

Il précise que compte tenu que l'opération se réalisera par crédit-bail immobilier il convient de prévoir la signature d'un avenant à la convention pour attribuer l'aide au crédit bailleur, la FINAMUR, le bénéficiaire final restant la SARL Vergers de Gascogne.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la signature d'un avenant à la convention d'attribution d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL Vergers de Gascogne en attribuant l'aide au crédit bailleur de l'opération, la FINAMUR,
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant correspondant,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

➤ **ENVIRONNEMENT**

Délibération n° 2015107_C0712_10 Transfert au Conseil Départemental du Gers de la collecte des Certificats d'Economie (CEE)

M. le Président rappelle l'Assemblée que le programme « Habiter Mieux » est de soutenir les propriétaires occupants les plus modestes pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de leur groupement, ce soutien faisant l'objet d'émission de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Il précise qu'une convention en date du 18 décembre 2014 entre l'Etat, l'ANAH et les fournisseurs d'énergie prévoit que l'ANAH valorise les « CCE travaux », que ces derniers soient cédés en totalité et à titre gracieux à EDF, qui conserve 75 % de ces CEE , les 25 % restant, appelés « CEE Collectivités » revenant de droit aux collectivités qui participent financièrement au programme « Habiter Mieux ».

Il précise que la mise en œuvre territoriale de ce programme s'appuie sur les Contrats Locaux d'Engagement contre la précarité énergétique, complétés par des protocoles territoriaux tri annuels. Le Département du Gers comprenant plusieurs territoires couverts par un CLE, il est possible de désigner ce dernier comme collectivité pilote, contractant unique avec l'Etat et l'ANAHA.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner** le Conseil Départemental du Gers en qualité de collectivité pilote et collecteur des « CEE collectivités »,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 00.

Ainsi délibéré, ledit jour 07 décembre 2015. Au registre sont les signatures.